

Les secrétaires à la scolarité

Objet : Inscription en CPGE 1^{ère} année : 2022-2023

Jeunes gens,

Vous avez été admis en CPGE à la rentrée 2022. C'est avec plaisir que nous vous accueillons. Il convient, toutefois, de compléter des documents en ligne, les imprimer et les apporter au lycée le jour de votre inscription.

Sur le site du lycée, vous trouverez les imprimés exigés.

1 - Inscription en 1^{ère} année, les documents nécessaires sont :

- Fiche vie scolaire
- Fiche d'inscription
- Fiche Engagement
- Si interne, dernier avis d'imposition
- Vos bulletins de terminale
- Relevé de notes du baccalauréat
- Chèques, espèces ou virement pour le paiement de l'hébergement, la restauration, les frais de reprographie et participation volontaire à la Maison des cartésiens.
- Attestation de la journée défense et citoyenneté (JDC)
- Notification conditionnelle de bourses de l'enseignement supérieur 2022/2023

Le **règlement intérieur** du lycée est à consulter sur le site du lycée : <http://lyc-descartes.fr/reglements-et-chartes/>

Les **conseils de lecture** sont en ligne à l'adresse ci-après : <http://lyc-descartes.fr/conseils-de-lecture-annee-scolaire-2022-2023>

Nous vous sommes reconnaissants de nous préciser le jour de votre inscription si une attestation vous est nécessaire.

2 - Règlement de la contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC)

Vous devez impérativement vous connecter sur <https://cvec.etudiant.gouv.fr> et suivre les instructions.

3 - Inscription à l'Université - en juillet :

Vous devez vous connecter au site : <https://www.univ-tours.fr/formations/comment-sinscrire/inscription-reinscription/double-inscription-cpge-universite-de-tours> et suivre la procédure.

Cette inscription est obligatoire pour bénéficier d'une carte d'étudiant, de la validation des acquis par les crédits ECTS et des services afférents de l'université (médecine et prévention, sport universitaire, bibliothèque universitaire...).

Caroline Jullien

La secrétaire en charge des CPGE



CPGE - ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023

INFORMATIONS RELATIVES AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE RESTAURATION

1. Principe

- ❖ L'accès au restaurant scolaire s'effectue à l'aide d'une carte d'accès délivrée à chaque étudiant, quelle que soit la qualité de celui-ci dans le but d'assurer :
 - La régulation des flux d'admission
 - Le contrôle de la fréquentation
- ❖ L'établissement envisage de mettre en place un système de réservation des repas afin de réduire le gaspillage des denrées alimentaires.

2. Régimes des étudiants

Le régime (ou la formule) est accordé pour toute l'année scolaire. Il ne peut être modifié qu'en application du règlement régional du service d'hébergement et de restauration. (Article 1.5.3 : Les changements de régime)

Quatre régimes sont proposés :

- 1) *DEMI-PENSIONNAIRE (déjeuner) ;*
- 2) *INTERNE (nuitée, petit déjeuner, déjeuner et dîner) ;*
- 3) *INTERNE-EXTERNE FORMULE 3 (petit déjeuner, déjeuner et dîner) ;*
- 4) *INTERNE-EXTERNE FORMULE 2 (déjeuner et dîner).*

Le paiement du forfait annuel est réparti sur trois trimestres inégaux. Cette répartition est calculée en fonction du nombre de jours forfaitaire par trimestre.

3. Modalités

A l'entrée dans l'établissement, l'étudiant reçoit une carte personnelle gratuite pour l'accès à l'établissement et ses annexes ainsi qu'au restaurant scolaire. Cette carte est valable pendant toute la scolarité de l'étudiant et doit être restituée au lycée à la fin de celle-ci. En cas de perte ou de vol, son détenteur doit le signaler immédiatement au service gestion afin que son compte soit bloqué, interdisant ainsi toute utilisation frauduleuse. Une nouvelle carte est alors délivrée contre paiement de 6.00 € (prix de revient).

3.1. Modalités financières

3.1.1. Régime demi-pensionnaire (Prix du repas en 2022 : 4.29 €) : Les familles doivent approvisionner à l'avance le compte de l'étudiant. Le versement minimum doit être de 10 repas soit 42.90 €. Une même carte peut donner droit à plusieurs passages quotidiens successifs, décomptés, permettant à un consommateur et sous sa responsabilité, de prêter sa carte uniquement à un autre étudiant du lycée (en cas d'oubli par exemple). Il est conseillé de toujours prévoir un repas d'avance soit 4.29 € sur le compte. Aucune gratuité n'est autorisée.

3.1.2. Régime interne ou interne-externé : Chaque trimestre, les familles recevront par mail ou par courrier un avis correspondant aux frais scolaires.

« Le forfait consiste en une globalisation d'une prestation comprenant les aléas de fréquentation, lesquels n'entrent pas dans le cadre des remises d'ordre »

1^{er} cas : Etudiants dont les parents résident en France métropolitaine, versement de l'acompte lors de l'inscription :

Interne (si accord préalable lors de l'admission)	400 €
Interne Externé formule 3	300 €
Interne Externé formule 2.....	250 €

2^{ème} cas : Etudiants dont les parents résident hors métropole, règlement de l'intégralité du forfait annuel à l'inscription (règlement du service d'hébergement et de restauration – p. 26 § 3.12) :

Internat (si accord préalable lors de l'admission)	2 311.20 €
Interne Externé (formule 3) ...3 repas	1 604.88 €
Interne Externé (formule 2) ...2 repas	1 477.44 €

(Les tarifs applicables à l'année 2023 seront arrêtés par la Région Centre Val de Loire en fin d'année 2022)

Le paiement peut être effectué par l'un des moyens suivants :

Possibilité de paiement échelonné sur demande écrite de la famille (cf. formulaire)

- Par virement bancaire, IBAN : FR76 1007 1370 0000 0010 0036 968 BIC : TRPUFRP1
- par carte bancaire,
- par chèque, libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Descartes, déposé dans la boîte aux lettres réservée aux chèques, située à l'entrée des bureaux de l'intendance (Bât. A)
- en ligne, via PRONOTE
- en espèces, dans la limite de 300.00 €, à la caisse de l'agent comptable, quel que soit le montant, aux heures d'ouverture des bureaux de l'intendance
- Il n'est pas possible de payer par prélèvement automatique.
- En cas de difficulté financière, un assistant social assure une permanence hebdomadaire au lycée.

Pour tous paiements, veuillez indiquer le nom et prénom de l'étudiant

Veuillez fournir un RIB du responsable financier lors de l'inscription pour le remboursement de trop perçus
(Articles 3.4 du règlement régional du service d'hébergement et de restauration)

IMPORTANT : Les étudiants qui quitteront définitivement le lycée en cours ou en fin d'année scolaire devront s'organiser pour avoir un solde nul de repas et restituer leur carte d'accès lors de leur départ.



Participations financières annexes (CPGE)

Caisse de Solidarité

Une participation volontaire d'un montant de 10.00 € (ou plus) est demandée aux familles des élèves du second cycle et des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles pour la Caisse de Solidarité.

Elle sert à aider ponctuellement les étudiants ou les élèves dont les familles éprouvent des difficultés financières.

Domaine d'intervention : transport, restaurant scolaire, internat, voyages scolaires, inscriptions aux concours, etc. (cf. règlement intérieur p. 8 § 1.1.12)

(La caisse de solidarité est importante dans la mesure où elle contribue à promouvoir l'égalité des chances)

Frais de reprographie

Une participation volontaire d'un montant de 48.00 €, fixée par le Conseil d'Administration, est demandée uniquement aux étudiants de C.P.G.E., pour couvrir certains frais liés à leur scolarité, en particulier la production de documents pédagogiques et de photocopies en l'absence de manuels scolaires adaptés aux CPGE. Elle est fortement recommandée.

Le paiement peut être effectué par l'un des moyens suivants :

- Par virement bancaire, IBAN : FR76 1007 1370 0000 0010 0036 968 BIC : TRPUFRP1,
- par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable du lycée Descartes,
- par carte bancaire,
- en espèces.

Les activités associatives

Les activités sont laissées au libre choix des élèves et de leurs familles. Les associations sont gérées par leurs instances propres après agrément du Conseil d'Administration qui leur délivre une convention de siège et de mandat.

La Maison des Cartésiens (MDC)

La MDC est une association qui rassemble les élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturels, sportifs, artistiques et humanitaires.

La Maison des Cartésiens prend en charge l'animation du temps libre des élèves, les activités de club et la gestion de la cafétéria.

- ❖ Adhésion d'un montant de 10.00 € par chèque libellé à l'ordre de la Maison Des Cartésiens (cf. bulletin d'adhésion)

ATTENTION : Les cotisations aux associations font l'objet de règlements séparés et distincts des sommes dues au lycée Descartes.

Pour tout paiement, veuillez indiquer le nom et prénom de l'étudiant



DEMANDE D'ECHÉANCIER POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022 – 2023

(interne / interne-externé)

Je soussigné(e)

1.1 – Nom et prénom

.....

1.3 - Adresse complète

.....

.....

Sollicite le paiement en 3 règlements par trimestre.

2.1 – Nom et Prénom (si différent du demandeur)

.....

Classe

Signature

Le

POINT DE VIGILANCE

L'échéancier sera transmis par mail ou par courrier

À défaut de paiement d'une des échéances à la date prévue, l'échéancier devient caduc et la totalité de la somme restant due sera exigée.

En cas de refus de votre demande, un courrier motivé vous sera adressé.

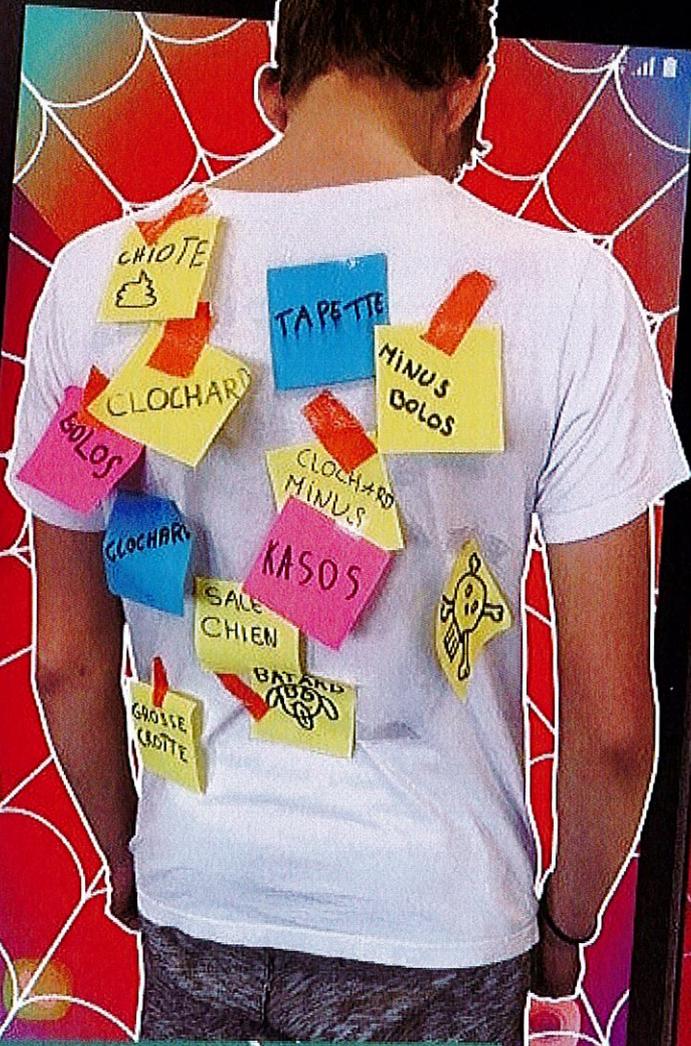
Attention : Il n'est pas possible de payer par prélèvement automatique.

Merci de bien vouloir transmettre ce formulaire à l'intendance de l'établissement soit :

- en l'envoyant par mail à l'adresse suivante : inscriptionself-descartes@ac-orleans-tours.fr
- en le déposant, bâtiment A, rez-de-chaussée, service Intendance
- en l'envoyant par courrier à l'adresse suivante :

Lycée Descartes
Agence comptable
10, rue des Minimes
BP 1009
37010 TOURS CEDEX 1

Sur internet,
tout ce que vous faites
vous colle à la peau !



NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE

3020

Service & appel
gratuits

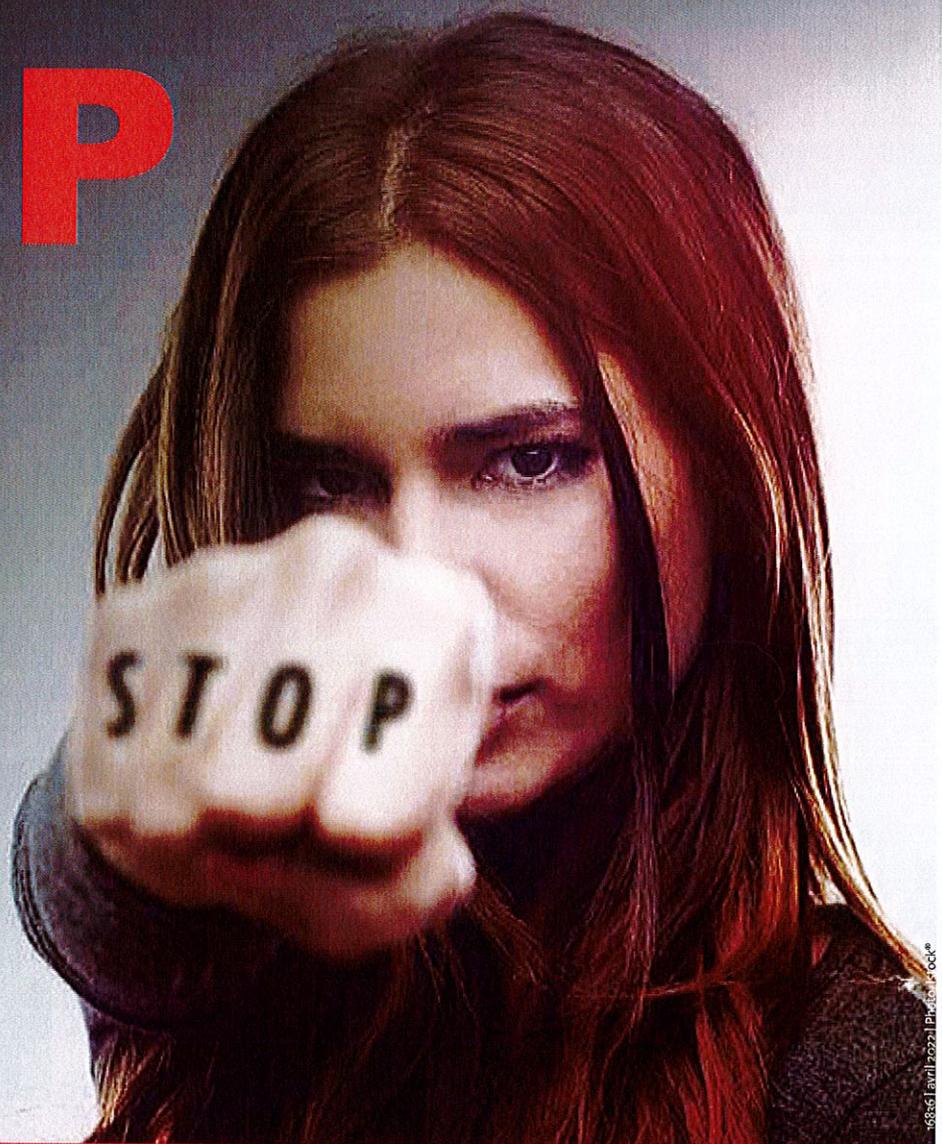
Service & appel gratuits de 9h à 19h du lundi au vendredi

NonAuHarcèlement.education.gouv.fr



BIZUTAGE

JE DIS STOP



COMITÉ NATIONAL CONTRE LE BIZUTAGE

06 07 45 26 11 • 06 82 81 40 70 • 07 81 50 10 07

contact@contrelbizutage.fr
contrelbizutage.fr

CNCB
comité national
contre le bizutage



MAISON DES CARTÉSIENS

- RÈGLEMENT INTÉRIEUR -

Le règlement intérieur doit obligatoirement être lu par l'adhérent

Article 1- Devenir membre.

En cotisant lors de l'inscription. Ou plus tard en contactant directement un membre du conseil d'administration (CA) de l'association.

Si un élève se montre très impliqué dans un club, ou dans un événement organisé par la MDL, alors le CA peut lui accorder le statut de membre sans cotisation.

Article 2- Exclusion.

En devenant membre, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur du lycée pendant les clubs et activités organisées par la MDL. Toute violence physique ou verbale est strictement prohibée lors de ces activités. Toute entorse expose l'élève à une exclusion définitive de l'association, sans remboursement de sa cotisation.

Article 3- Fonctionnement de l'association.

Tout membre peut assister à l'assemblée générale du début d'année. C'est lors de celle-ci que le conseil d'administration est élu. Tout membre peut se présenter aux postes, et peut voter pour choisir ses représentants au nombre de 13. Parmi ces 13, l'assemblée générale élira le bureau constitué d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire, et d'un suppléant pour chaque poste. Si vous voulez savoir quels sont leurs rôles respectifs, n'hésitez pas à demander.

Article 4- Droits des adhérents.

Tout membre de l'association est en droit de demander une copie des statuts de l'association, un compte-rendu de la trésorerie et les comptes-rendus des réunions du CA et du bureau. Pour ce faire, il doit demander à un membre du bureau de l'association. Les membres du bureau n'ont pas le droit de refuser cette demande. Tout membre de l'association peut demander à assister à une réunion du CA ou du bureau. Pour ce faire, il contactera le président de l'association, qui l'autorisera ou non à siéger lors de la réunion.

MAISON DES
CARTÉSIENS

Lycée Descartes Tours





MAISON DES CARTÉSIENS

- FICHE D'INSCRIPTION -

Élève mineur :

Je soussigné(e), M/Mme représentant légal de l'élève,
..... en classe de, autorise mon enfant à
adhérer à la MDC et à participer aux événements organisés au sein du lycée.

Pour faciliter la communication, merci de nous indiquer une adresse mail :

@

Signature du représentant légal :
(règlement lu et approuvé)

Signature de l'élève :
(règlement lu et approuvé)

Élève majeur :

Je soussigné(e), M/Mme en classe de,
souhaite adhérer à la MDC et participer aux événements organisés au sein du lycée.

Pour faciliter la communication, merci de nous indiquer une adresse mail :

@

Signature de l'élève : (règlement lu et approuvé)



@ mdclyceedescartes



lycee.descartes.mdc@gmail.com

MAISON DES
CARTÉSIENS

Lycée Descartes Tours





Association Sportive du Lycée Descartes

- L'association sportive propose **à tous les élèves du lycée** de prolonger et d'enrichir leur pratique physique et sportive tout au long de l'année. Trois heures hebdomadaires lui sont consacrées par l'ensemble des professeurs d'EPS de l'établissement.
- En s'inscrivant, les élèves ont la possibilité de s'entraîner dans des buts de loisir ou de compétition.
 - ✓ Loisir : Entraînement libre au gymnase des minimes (dans la rue du lycée) le mardi midi (12h15-13h15), le mercredi après midi (12h30-15h) et le vendredi midi (12h15-13h15)
 - ✓ Compétition: Entraînement dirigé au gymnase quand l'activité le permet sur les créneaux cités précédemment puis compétition le **mercredi après midi**.
- Les activités proposées dans le cadre du loisir **toute l'année** sont les suivantes :
Basket, Volley, Badminton, Tennis de Table, Musculation, Escalade, Futsal et Gymnastique
- Les activités proposées en compétition sont celles proposées par l'UNSS à savoir: tous les sports collectifs et de raquette, boxe française, lutte, athlétisme, gymnastique, danse, escalade, course d'orientation, cross-fit, triathlon, golf, run&bike, échecs, équitation, aviron, cyclo cross, etc... Un calendrier avec les dates de compétitions pour chaque activité **sera disponible au début de l'année scolaire**.
- Les élèves motivés se feront connaître auprès des enseignants afin de constituer les équipes.
- Pour s'inscrire, il suffit de **remplir la fiche d'inscription** et y joindre un **chèque de 20 euros** à l'ordre de l'AS du Lycée Descartes.

<u>NOM et Prénom de l'élève</u>	<u>Classe</u>	<u>Tél</u>
	<u>Né(e) le</u>	<u>Mail</u>

Activités pratiquées:

ENGAGEMENT DU SPORTIF

J'adhère volontairement à l'Association Sportive et je m'engage à :

- ⇒ Jouer loyalement, sans violence, et rester maître de moi
- ⇒ Respecter l'arbitre, le juge en acceptant toutes ces décisions
- ⇒ Respecter les installations et les transports mis à ma disposition
- ⇒ Respecter les adversaires en restant modeste, honnête, fair-play
- ⇒ Respecter mes partenaires en tenant mes engagements de début d'année
- ⇒ Représenter le mieux possible ma classe, mon équipe, mon établissement, ma ville, mon département, mon académie lors de toutes les manifestations sportives

Signature de l'élève :

AUTORISATION PARENTALE pour l'année scolaire en cours

Je soussigné(e) Madame, Monsieur (Nom Prénom) :

⇒ Autorise mon enfant (Nom Prénom) : Classe :

- À participer aux activités de l'association sportive de l'établissement et aux compétitions UNSS.
- À emprunter les transports mis en place.
- À être filmé ou photographié dans le cadre des publications UNSS (Association sportive, services départemental et régional) : journal, exposition, site internet, Facebook. (3)

L'image de votre enfant ne sera pas communiquée, ni vendue à d'autres personnes et ne portera pas atteinte à sa dignité, à sa vie privée ou à sa réputation. Vous pourrez à tout moment vérifier et disposer du droit de retrait de cette publication.

- ⇒ **CERTIFICAT MEDICAL** : Ai pris connaissance que mon enfant n'a plus besoin de fournir un certificat médical pour l'obtention de la licence. Le code de l'éducation (article L552-4) stipule que « tout élève apte à l'éducation physique et sportive est réputé apte aux activités physiques et sportives volontaires » sauf pour les activités suivantes (article L231-2-3) : **rugby, boxe, tir sportif, plongée subaquatique** (ne comprend pas le hockey subaquatique), spéléologie
- ⇒ Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre toute disposition concernant mon enfant en vue de le faire hospitaliser ou de faire assurer une intervention chirurgicale rendue nécessaire par avis médical. (3)
- ⇒ *J'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS*



Chèque de 20 euros à l'ordre de l'association sportive du Lycée Descartes

Signature du responsable:

(3) rayer en cas de refus d'autorisation

Pas de document national, proposition du service régional Orléans-Tours